

CHOS
DELLUY S

N 30
juillet 82



~~183 007 F~~
~~163 000 F~~
~~371 000 F~~
~~123 117 F~~
~~1 371 106 F~~
~~34 210 F~~
~~38 176 F~~
~~27 150 F~~
~~189 033 F~~

Concernant les entreprises de l'Etat...
Les entreprises de l'Etat...
Les entreprises de l'Etat...

SALLE POLYVALENTE.

Mr le maire donne les résultats de la procédure d'appel d'offres /
TTC

ELECTRICITE QUIFFRAY LAGNIEU	67 536,50
MACONNERIE entreprise FOGNINI MAGONI BELLEY	648 305,11
ETANCHEITE entreprise BERGEROUX VILLEURBANNE	31 858,31
CHARPENTE MARGUERON BELLEY	213 259,67
MENUISERIE ROCHE SAINT VICTOR de MORESTEL	122 984,73
ZINGUERIE BONNARD marcel LHUIS	7 116,68
XXXX PLOMBERIE SANITAIRE BONNARD marcel LHUIS	31 164,00
CHAUFFAGE POMPE A CHALEUR BONNARD marcel LHUIS	159 093,98
PLATRERIE VALLIN Georges LHUIS	21 420,50
CARRELAGES CONAND Roger LHUIS	33 376,52
SOLS SOUPLES CLEMENT DECOR MORESTEL	34 740,31
	<hr/> 1 371 456,41
MORAIRES ARCHITECTE	152 347,86
	<hr/> 1 523 804,27
<u>Plans de financement :</u>	
• subventions : - de la région (EPR)	378 000 F
- du département (CG)	162 000 F
	183 804 F
• autofinancement :	
• emprunts : à 11,75 % sur 15 ans	100 000 F
dette annuelle de 11 589,36	
	<hr/> 1 523 804 F

Concernant les entreprises de Lhuis qui soumissionnaient pour l'un
des lots de travaux, quand leur offre initiale n'était pas la meilleure, la

.../....

possibilité leur était offerte d'en présenter une nouvelle d'un montant inférieur à celle qui était la plus avantageuse. Ce n'est qu'à cette condition qu'elles ont pu être adjudicatrices, la commission estimant que, de cette façon, elle pouvait, tout en donnant la priorité aux artisans locaux, préserver les intérêts financiers de la commune.

Mr le maire rend compte des contacts pris pour l'assurance que la commune, en tant que maître d'oeuvre, doit souscrire obligatoirement; et le conseil lui donne mandat de poursuivre les tractations en cours.

En ce qui concerne la démolition de l'ancienne salle des fêtes, l'estimation de l'architecte : 90 000 F, ayant été jugée excessive, elle n'a pas été soumise à l'adjudication?

En traitant à l'amiable avec l'entreprise BARBARET (Les Avenières), celle-ci a accepté de s'en charger pour 25 000 F, à charge pour elle, de trouver des particuliers qui, intéressés par la récupération d'une partie des matériaux l'aideraient dans ce travail.

Actuellement les travaux de démolition sont achevés. L'entreprise de maçonnerie va pouvoir dès début juillet, commencer les travaux de construction, ce qui laisse augurer un déroulement et un achèvement dans les meilleurs délais possibles.

AFFAIRES EN COURS déjà débattues.

Pour régulariser ou poursuivre des affaires en cours, sur proposition de Mr le maire, le conseil va prendre :

. délibération pour l'acceptation de la lettre de commande de l'architecte pour les travaux en cours au pavillon forestier.

. délibération pour fixer le bail de location du dit pavillon (450 F par mois) et pour l'assurer (SAMDA).

. délibération pour modifier l'intitulé du bail de location des 2 pièces au centre ménager, la locataire ayant changé.

* délibération pour donner l'accord du conseil à la modification de l'appellation de Syndicat intercommunal des chemins afin de pouvoir obtenir le remboursement de la TVA sur les travaux qu'il finance et, suite à cela, pour reconduire Mrs Déglise et Vuillerod Jean dans leurs mandats de délégués communaux.

. délibération pour contracter l'emprunt nécessaire au paiement des travaux d'électrification en cours (part communale du financement) aux conditions et selon les modalités habituelles.

. délibération pour paiement des travaux du géologue qui doit, dans le cadre de la mise en place du P.O.S., revoir le périmètre de protection des sources alimentant la commune en eau potable.

INFORMATIONS DIVERSES.

Le conseil municipal prend note de deux demandes de pose de lampes émanant de Mrs CHARLIN (Milieu) et COLLET (Lhuis). Elles seront examinées lors d'une prochaine révision de l'éclairage public dans la commune.

La subvention annuelle du FSIR (fond de subvention de l'investissement routier) est de 6 156 F pour 1982.

La reconstruction du mur et la réfection des sanitaires de l'école maternelle se feront pendant les vacances.

.../...

11 juillet : une équipe de jeunes lhuisards participe à la Fête inter-village de St Germain Les Paroisses.

14 juillet : - l'après-midi : concours de pétanque organisé par le RCCL.

- en soirée : retraite aux flambeaux emmenée par la compagnie des Sapeurs Pompiers, sa clique et l'Echo du Nant.

"Aubade" de l'Echo du Nant.

Grand bal populaire gratuit offert par le RCCL avec l'orchestre "André Robert"

18 juillet : journée portes ouvertes du club du 3e âge, exposition et vente de travaux divers (au centre ménager).

8 août : vente de tartes cuites au four banal par les footballeurs de l'Entente Sportive Groslée-Lhuis-St Benoit.

15 août : GRANDE VOGUE ANNUELLE

organisée par la dynamique équipe du Comité des Fêtes :

samedi 14 : Grand Bal animé par l'orchestre "ACTE 7"

.....
dimanche 15 : distribution de brioches par les conscrits, à partir de 15 h "Grand Prix Cycliste",

.....
en soirée : Feu d'Artifice tiré de la Tour, puis Grand Bal animé par l'orchestre :

"GENTLEMEN"

et, en permanence durant ces 2 jours, la Grande Fête Foraine habituelle....

26-27 août : voyage au château du Lude (Sarthe) : spectacle Son et Lumière dans le cadre grandiose de son château du XVI e. (par Bourges, Cheverny, Blois, et retour par Fontevault, Brézé, Nohant), organisé par le Syndicat d'Initiative et réservé aux animateurs du spectacle Son et Lumière de Lhuis, néanmoins, toute personne intéressée peut prendre contact avec les responsables du S.I.

29 août : Grande Fête annuelle du Rugby organisée par le RCCL.

Tournoi de rugby,
repas champêtre,
Bal populaire

Amis estivants - Amis lhuisards...

...Vous recherchez des distractions pour occuper vos loisirs estivaux... dans le canton, dans la région, près de chez vous, sont organisées de nombreuses fêtes et activités à caractère sportif ou culturel.

Renseignez vous auprès de votre Syndicat d'Initiative : (74) 39.82.96. Mairie de Lhuis (permanences les mardis, mercredis, et vendredis de 10 à 12 h.

